



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DÉLIBÉRATION N° 136/2023/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA GRILLE DÉFINITIVE DU SYSTEME DE COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 7

Nombre de Conseillers Présents : 33
Date de convocation : 09 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-deux septembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Julner BELIZAIRE– Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHAMBRIER Jean-Philippe – CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – Christian FAUBERT – FELIX Serge – GASPARD Teed – JACQUES Sandrine – JEAN Elaine – Farah KHAN-GRISSET – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – Hélène SERVIUS – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – Eliodore TORVIC – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia

PROCURATIONS : AZER Monique a donné procuration à Gilles ADELSON - ELIBOX Thierry a donné procuration Serge FELIX – LEONCE Chester a donné procuration à CALUMEY Louis-Mike - ROBINSON Anne-Michèle a donné procuration à Daniel CASTOR – Yahya DAOUDI a donné procuration à Serge SMOCK - Axel RINO a donné procuration à Ruth BIDIOU CEPRIKA – Magali ROBO- CASSILDE a donné procuration à Kenny CHEN TUNG -

ÉTAIENT ABSENTS : BAFAU Serge - DELAR Seedna – DIMANCHE Corine – EPAILLY Eugène – GOVINDIN Nestor — LECANTE Patrick – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – Nadine COLIN -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie PREVOT-BOULARD

40 POUR	<p>ADELSON Gilles — BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – Ruth BIDIU CEPRIKA - BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHAMBRIER Jean-Philippe – CHEN-TUNG Kenny - CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel — Christian FAUBERT - FELIX Serge – GASPARD Teed – JACQUES Sandrine – JEAN Elaine - Farah KHAN-GRISSET — LOE-MIE Roland – LY Phong - MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – Hélène SERVIUS – SIGER Corinne - SILEBER Rolande – SMOCK Serge – Eliodore TORVIC-TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia</p> <p>AZER Monique – ELIBOX Thierry – LEONCE Chester – ROBINSON Anne-Michèle – Yahya DAOUDI – Axel RINO – Magali ROBO-CASSILDE</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L 441-1-5 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 dite loi Égalité et Citoyenneté (LEC)

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN)

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 ;

Vu la Délibération N° 113/2020/CACL relative à l'adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID) ;

Vu l'avis favorable de la Commission « habitat et aménagement » en date du lundi 11 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « finances et fiscalités » en date du lundi 18 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du mercredi 20 septembre 2023 ;

Considérant que les orientations du Programme Local de l'Habitat sont respectées ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 136/2023/CACL** portant sur l'approbation de la grille définitive de cotation de la demande de logement social.

ARTICLE 2

D'approuver l'entrée en vigueur du dispositif de cotation de la demande de logement social à partir du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 3

D'affecter l'exploitation de ce dispositif depuis le Système National d'Enregistrement (SNE).

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 22 septembre 2023.

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK